Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260709-7_2026_07_09-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi neuf juillet, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux juillet s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Xavier Grall à Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Yves Thiec
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Présent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	A donné pouvoir à Anne-Sophie Rolland
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présent
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	Présente
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 25 Représentés : 4 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Stéphane SANCHEZ

Ouverture de la séance : 18h30

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260709-7_2026_07_09-DE

7. Extension du carrefour industriel du Porzo à Kervignac : Vente d'un lot au COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL

Rapporteure : Elodie Le Floch

Le COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL a signé un compromis de vente pour l'acquisition du lot 2.

La présente délibération porte sur l'approbation de la cession de la parcelle du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac, cadastrée section ZD 840, d'une surface de 1 380 m2 au prix de 60 € H.T le m2, soit 82 800,00 € H.T, au COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL.

Les parcelles d'origine appartiennent à la commune de Kervignac, le prix d'achat étant de 8€ du m², la TVA sur marge sur cette vente représentera 14 352,00 € (la TVA de 20% porte sur la marge de 71 760 € pour cette opération).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.521 1-10 et L.5211-37 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3211-14 et L.3221-1 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2021, portant approbation du projet d'une zone d'activités communautaire à Kervignac, en extension du Carrefour Industriel du Porzo, et autorisation à Madame la Présidente de déposer les demandes d'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023, portant sur la commercialisation des parcelles aménagées avec définition du prix au mètre carré ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2026, portant autorisation donnée à Madame la Présidente d'engager les ventes ;

VU le Permis d'Aménager n°PA05609421N0004 accordé le 17 mars 2022, portant sur l'extension du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac et modifié par un arrêté du 4 novembre 2024 ;

VU l'avis du Domaine en date du 13 juin 2023 ;

VU la réunion du jury de commercialisation du Porzo du 1er février 2024 ;

VU le compromis de vente signé le 26 juin 2025 auprès de Maître Magali TUR ATHIEL, notaire à Kervignac ;

CONSIDERANT que le COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée section ZD 840 de la zone d'activités «Porzo» et a présenté son projet lors du jury de commercialisation du 1er février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de céder à le COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL la parcelle cadastrée section ZD 840 au prix de 60 € H.T le m2 hors frais d'acte, soit 82 800, 00€ € H.T ;

CONSIDERANT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget ZA Porzo 2, Nature 7015.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, il est proposé aux Elus présents et représentés :

_ **D'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée section ZD 840, d'une contenance de 1 380 m2, située dans la zone d'activités du Porzo 2 à Kervignac, au prix de 60 H.T le m2, soit 82 800,00 € H.T, au COMITE DEPARTEMENTAL MORBIHAN BASKETBALL, ou toute filiale ou société s'y substituant ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260709-7_2026_07_09-DE

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant en charge notamment de l'Aménagement du territoire, à signer tous les documents et actes notariés à intervenir nécessaires à la cession de ladite parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge de l'acquéreur, à l'exception des éventuels frais de division et de bornage.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le10 juillet 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE BELLEVUE OCÉAN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260709-7_2026_07_09-DE